

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 octobre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE NEUF OCTOBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 1
Nombre d'absents : 3

Secrétaire de séance : Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

OBJET

AFFAIRE N°2023_108_BC_14
Attribution d'une subvention à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) pour financer les écoles lauréates de l'appel à projets Lékol'O « Réduisons nos déchets organiques » 2023-2024.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Laetitia LEBRETON procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

Nombre de votants : 13

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
3 octobre 2023

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
16/10/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 OCTOBRE 2023

AFFAIRE N°2023 108 BC 14 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPÉRATION À L'ÉCOLE (OCCE) POUR FINANCER LES ÉCOLES LAURÉATES DE L'APPEL À PROJETS LÉKOL'O « RÉDUISONS NOS DÉCHETS ORGANIQUES » 2023-2024.

Le Président de séance expose :

Contexte

La réduction des biodéchets (déchets alimentaires et végétaux) est l'axe prioritaire d'intervention du TCO dans le cadre de sa politique de prévention des déchets et de la mise en œuvre de la stratégie déchets 2024-2030. Depuis 2018, le TCO lance un appel à projets à destination des établissements scolaires du primaire orienté sur cet axe pour inciter les écoles à mettre en place des actions concrètes de réduction des biodéchets et d'embellissement des cours (ex : plantation avec les biodéchets transformés en engrais).

L'objectif du TCO est triple :

1. S'assurer que la thématique soit traitée par plus d'un quart des scolaires ;
2. Favoriser l'émergence de réalisations concrètes et pérennes au sein des établissements ;
3. Valoriser l'appel à projets auprès des parents et du grand public au travers d'un blog interactif que doivent alimenter les classes et établissements.

Résultats des candidatures

78 projets ont été déposés pour 12 272 élèves concernés (contre 68 projets et 9606 élèves l'année dernière).

Plus d'un tiers des projets (37%) concernent de nouveaux établissements et donc de nouveaux élèves (35%).

Rem : Le détail des inscriptions par commune est fourni en annexe.

Convention de financement et frais de gestion

Si le suivi pédagogique des projets est assuré par les référents éducation à l'environnement et au développement durable de l'Éducation Nationale tout du long de l'année scolaire, le suivi financier est désormais assuré par l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) auquel les établissements sont adhérents.

Le passage par l'OCCE permet une meilleure gestion administrative (avoir une seule convention de financement à réaliser au lieu de plusieurs dizaines).

Celle-ci a pour mission de suivre l'état des dépenses de chaque projet, de résoudre les différents financiers avec les établissements scolaires si nécessaire, d'éditer les chèques de paiement auprès des différents fournisseurs, de centraliser l'ensemble des factures pour les fournir au TCO et produire le bilan financier au TCO.

Le TCO attribue à cette structure 2% de frais de gestion en sus de la subvention octroyée aux établissements scolaires soit 1963,52 € pour un budget dédié aux projets de 98 176€.

Communes concernées par l'action :

La Possession	Le Port	Saint-Paul	Trois-Bassins	Saint-Leu
X	X	X	X	X

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/09/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 08/09/2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **ATTRIBUER** une subvention de 100 139,52€ à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) pour financer les écoles lauréates de l'appel à projets Lékol'O, dont 1963,52€ sont alloués à la gestion administrative et financière des projets;
- **DIRE** que les crédits sont prévus au budget 2023 aux chapitre et nature correspondant ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président